

# Préface

La protection des données médicales est aujourd'hui un thème majeur du droit médical. L'importance du sujet provient de l'exploitation considérable des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le secteur des soins de santé. Leur usage est susceptible d'être bénéfique aux patients et de bénéficier également aux professionnels, quoiqu'en modifiant leur pratique dans une mesure assez substantielle. Mais leur usage est aussi de nature à créer de nouveaux risques d'atteintes aux droits et libertés des citoyens.

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication se marque à tous les niveaux du secteur des soins de santé et sous de nombreuses formes, tantôt évidentes, tantôt diffuses. Nous pouvons déjà retenir, à titre d'exemples, l'informatisation du dossier du patient, les infrastructures et les réseaux de télématique médicale venant en support à la communication, à la production, au partage et à l'utilisation de données médicales pour des finalités multiples allant de la fourniture de soins de santé à la recherche scientifique (ce dernier phénomène étant lié au développement de la biomédecine et des découvertes en matière génétique, comme, p. ex., le projet BIRN aux États-Unis d'Amérique et le projet ACGT en Europe), l'exploitation des données médicales à des finalités de financement et de contrôle des dépenses de soins de santé, les applications de télémédecine (télé-surveillance, télé-expertise et téléchirurgie, p. ex.), en ce compris les nouvelles formes d'octroi et de réalisation de prestations de soins de santé (vêtements intelligents, p. ex.), l'informatisation d'outils « traditionnels » des soins de santé, sans oublier les sites Internet d'information en matière de santé, les prescriptions médicales électroniques, etc.

Le développement de ces nouveaux instruments « informatiques » ou « informatisés » dans le secteur des soins de santé induit de nouvelles mises à l'épreuve des règles rela-

tives à la protection des données à caractère personnel en général et des données médicales en particulier. Le 16<sup>e</sup> Congrès Mondial de Droit Médical constituait l'occasion idéale pour réunir des personnalités d'horizons différents (tant en ce qui concerne leur discipline que leur origine) afin de savoir ce qui pourrait, de leur point de vue prospectif, constituer les principaux défis à la protection des données médicales à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Les contributeurs ont été sélectionnés en vue de fournir une approche multidisciplinaire de la matière. Réunies, leurs contributions donnent une vision globale des défis à résoudre dans les années futures afin de garantir la protection des données médicales.

Jean HERVEG

Yves POULLET

Centre de Recherches Informatique et Droit,  
Faculté de droit de Namur (FUNDP)

## Preface

The protection of medical data is a major topic of discussion in Medical Law. Its significance results from the intensive use of new information and communication technologies in healthcare. Although their use might bring many benefits for patients and healthcare professionals through a deep revolution of their practices they create at the same time new threats to the rights and freedom of citizens.

The use of new information and communication technologies appears at every level of healthcare and under many direct or indirect aspects. For example, we could highlight Electronic Health Records, Health Telematic Infrastructures and Networks aiming to support the communication, generation, sharing and use of medical data for multiple purposes from provision of care to scientific research (the latter being linked to the development of Bio-Medicine and Genetics, e.g. the BIRN Project in the U.S.A. and the ACGT Project in Europe), use of medical data for funding or auditing purposes, applications of Telemedicine (e.g. Tele-Expertise, Tele-Monitoring) including new forms of healthcare services (smart clothes for example), informatisation of traditional medical tools, Health Websites, e-prescriptions, etc.

The development of these new 'electronic' tools in healthcare induces new challenges to the protection of personal data, especially with regard to medical data. Therefore, the 16<sup>th</sup> World Congress on Medical Law (Toulouse, 7-11<sup>th</sup> August 2006) was a timely opportunity to gather a number of personalities from various backgrounds (from education to geographical location) in order to know what could be, in their prospective views, the main challenges of medical data protection in the early 21<sup>st</sup> century. The contributors were selected in order to yield a multidisciplinary approach. Together, their contributions provide a global vision of the challenges to be addressed in the next few years as to ensure the protection of medical data.

Jean HERVEG

Yves POULLET

Centre de Recherches Informatique et Droit,  
Faculty of Law of Namur (FUNDP)